RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00870
Numéro SIREN : 392 885 919
Nom ou dénomination : SARL ABC PUBLICITE

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/012424

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *NÎMES*

Date : 18/08/2017

1031636

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/012424**
n°de gestion : **1993B00870**
n°SIREN : **392 885 919 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 18/08/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SARL ABC PUBLICITE - Société à responsabilité limitée
41 route de Nîmes 30620 Bernis -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

1031636

N° de Dossier : ABCPUB

LB

13124-24

En Euros

SELARL DIDERON ET ASSOCIES 116 ALLEE NORBERT WIENER ARCHE BOTTI 30000 NÎMES

ABC PUBLICITE SARL

41 ROUTE DE NIMES

30620 BERNIS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

2050

Réel Normal BIC

MILLESIME 2017

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
3000300	309368	62	ST	652
N° Siret	39288591900036			

Copyright Groupe ISA 2017 ISACOMPTA

cerfa

N° 11084* 18

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

N° 2065 - SD
2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/16	et clos le	31/12/16	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritine), cocher la case		
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case		
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case		
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABC PUBLICITE SARL 41 ROUTE DE NIMES 30620 BERNIS	
SIRET 3 9 2 8 8 5 9 1 9 0 0 0 3 6	Mél : abc.administration@free.fr
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Autres commerces de détail spécialisés d — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % | Bénéfice imposable à 15 % et ou 28 %* : 3 230 | Déficit

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19 % | Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater X*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SELARL DIDERON ET ASSOCIES 116 ALLEE NORBERT WIENER ARCHE BOTTI 30000 NÎMES *Tél :* 0466672674	DIDERON ET ASSOCIES 116 ALLEE NORBERT WIENER ARCHE BOTTI 30000 NÎMES *Tél :* 0466672674
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	**Identité du déclarant :**
N° d'agrément du CGA	Date : 27/04/17 Lieu : NIMES
	Qualité et nom du signataire : GERANT MICHEL GELIN
Tél :	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cesse en 2017, préciser le taux d'impôt sur les societes applique et la ventilation eventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf les precisions portees sur la notice du formulaire n° 2065-SD, a la rubrique « NOUVEAUTES »)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Copyright Groupe ISA 2017 ISACOMPTA

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2017

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065 - SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
TAVERNIER JULIEN 11, RUE LOUISON BOBET 30129 REDESSAN	50	2016	20 672				
GELIN MICHEL IMPASSE PEYSAL 30250 AUBAIS	225	2016	24 624	3 800			

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Copyright Groupe ISA 2017 ISACOMPTA

cerfa N° 10937*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABC PUBLICITE SARL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : 41 ROUTE DE NIMES 30620 BERNIS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 9 2 8 8 5 9 1 9 0 0 0 3 6 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3 (Exercice N clos le 31/12/2016)
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	107 043	AS 59 970	47 073
	Autres immobilisations corporelles	AT	17 036	AU 10 557	6 479
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	7 474	BI	7 474
	TOTAL (II)	BJ	131 552	BK 70 527	61 025
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	24 562	BU	24 562
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	110 537	BY 9 478	101 059
	Autres créances (3)	BZ	14 292	CA	14 292
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	46 493	CG	46 493
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 202	CI	2 202
	TOTAL (III)	CJ	198 086	CK 9 478	188 608
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	329 638	IA 80 005	249 634

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10938*19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABC PUBLICITE SARL — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	71 500
	Report à nouveau	DH	439
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 096
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	97 420
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18 322
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	22 140
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	51 629
	Dettes fiscales et sociales	DY	60 123
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	152 214
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	249 634

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	144 534
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10167*21

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2052 - SD 2017

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ABC PUBLICITE SARL — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	70 482	FB		FC	70 482	
	Production vendue biens *	FD	480 558	FE		FF	480 558	
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	551 039	FK		FL	551 039	
	Production stockée *					FM	-3 238	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	5 082	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	819	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	48	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	553 751	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	5 989	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	-2 272	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	152 996	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	133 854	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 786	
	Salaires et traitements *					FY	171 664	
	Charges sociales (10)					FZ	48 259	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	15 897	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 658	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	37	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	533 869	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	19 883	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	15	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	15	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 461	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 461	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-2 446	
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	17 436	

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10947*19

DGFiP N° 2053 - SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise ABC PUBLICITE SARL — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 240
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 240
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	95
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 095
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	145
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	485
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	555 006
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	537 910
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	17 096

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	6 811
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	819
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
BALANCE 31/12/2016 Charges exceptionnelles	95	
BALANCE 31/12/2016 Valeurs compt. Žlts d'actif cŽ	1 000	
BALANCE 31/12/2016 Produits except./ OpŽrat. gest		1 240

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

ABC PUBLICITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 41 route de Nîmes
30620 BERNIS
392885919 RCS NIMES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

COURRIER REÇU LE
14 AOUT 2017
GREFFE
Tribunal de Commerce de Nimes

L'an deux mille dix sept,

Le 30 juin ,

A 10 heures,

Les associés de la société ABC PUBLICITE, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 41 route de Nîmes 30620 BERNIS, sur convocation de la gérance.

Sont présents :
Monsieur JULIEN TAVERNIER,
demeurant 11 rue Louison Bobet, 30129 REDESSAN,
titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur MICHEL GELIN,
demeurant 11 rue des Aires, 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX,
titulaire de 225 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur MATTHIEU GELIN,
demeurant 11 rue des Aires, 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX,
titulaire de 225 parts sociales en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel GELIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,

- le rapport de gestion établi par la gérance,

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 17 096,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 096,00 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	439,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	17 535,00 euros

Pour un montant de 16 500,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 88 000,00 euros et pour un montant de 1 035,00 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 035,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.



ABC PUBLICITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 41 route de Nîmes
30620 BERNIS
392885919 RCS NIMES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 17 096,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 096,00 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	439,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	17 535,00 euros

Pour un montant de 16 500,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 88 000,00 euros et pour un montant de 1 035,00 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 035,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

ABC PUBLICITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 41 route de Nîmes
30620 BERNIS
392885919 RCS NIMES

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 17 096,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 096,00 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	439,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	17 535,00 euros

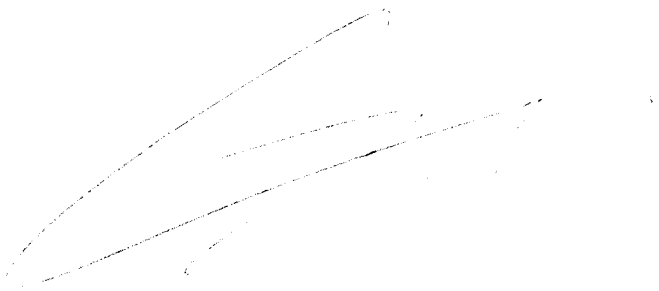
Pour un montant de 16 500,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 88 000,00 euros et pour un montant de 1 035,00 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 035,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



ABC PUBLICITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 41 route de Nîmes
30620 BERNIS
392885919 RCS NIMES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 551 039,00 euros contre 499 954,00 euros pour l'exercice précédent. Le résultat de l'exercice

clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice de 17 096,00 euros contre un bénéfice de 2 928,00 euros pour l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 551 039,00 euros contre 499 954,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,21%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 711,00 euros contre -845,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 420,82%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 156 713,00 euros contre 134 611,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,41%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 133 854,00 euros contre 138 025,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,02%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 786,00 euros contre 3 000,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,20%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 171 664,00 euros contre 146 899,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,85%.

Le montant des charges sociales s'élève à 48 259,00 euros contre 49 139,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,79%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 10,00 contre 7,00 pour l'exercice précédent, soit une variation de 42,85%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 19 555,00 euros contre 15 749,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,16%.

Le montant des autres charges s'élève à 37,00 euros contre 3,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1133,33%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 533 869,00 euros contre 487 426,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,52%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 19 883,00 euros contre 11 683,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 70,18%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -2 446,00 euros (-2 276,00 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 17 436,00 euros contre 9 407,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 85,35%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 145,00 euros contre -6 479,00 euros pour l'exercice précédent,

- d'un impôt sur les sociétés nul contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice de 17 096,00 euros contre un bénéfice de 2 928,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 483,87%.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 249 634,00 euros contre 211 880,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,81%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 17 096,00 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 096,00 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	439,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	17 535,00 euros

Pour un montant de 16 500,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 88 000,00 euros et pour un montant de 1 035,00 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 035,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 97 419,00 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BERNIS
Le 15 JUIN 2017

LA GERANCE